

Vos aides à l'habitat / LOCATION EN CENTRE-BOURG

RÉNOVER SON LOGEMENT POUR LE LOUER EN CENTRE-BOURG

Vous souhaitez mettre votre logement en location ?

Saint-Flour Communauté en partenariat avec l'ANAH* et la ville de Saint-Flour a mis en place un dispositif d'aides pour vous accompagner dans le financement de vos projets locatifs.

Les avantages pour votre projet :

- Des aides aux travaux ;
- Des dispositifs de défiscalisation ;
- Des possibilités de déléguer la gestion.

Quels travaux peuvent être aidés ?

- Les rénovations lourdes ;
- Les rénovations thermiques.

Les conditions de la location :

- Durée : de 6 à 9 ans ;
- A titre de résidence principale ;
- Loyer au montant plafonné ;
- Locataires dont les ressources sont plafonnées ;
- Gain énergétique après travaux (Etiquette D).

Les aides cumulables à travers ce dispositif :

ANAH : de 25 à 35 % du montant HT des travaux plafonné + prime « Habiter mieux » + prime liée au gain énergétique ;

Saint-Flour Communauté : de 10 % à 30 % du montant HT des travaux plafonné + prise en charge du montage du dossier ;

Commune de Saint-Flour : 5 % du montant HT des travaux plafonné (dans la limite de 4 000 € par immeuble) ;

Exemple : Un appartement très dégradé situé dans le centre-bourg de Saint-Flour, de type T2 et d'une surface habitable de 50m².

Montant des travaux HT : 50 000 € HT soit 62 000 € TTC ;

Loyer Hors taxe de 312 €/mois ;

Montant maximum d'aides : 26 000 €.

*ANAH : agence nationale de l'habitat



Sous réserve des critères d'éligibilité fixés par l'Etat, grâce à Saint-Flour Communauté, Oc'teha vous accompagne gratuitement dans le montage administratif, technique et financier de votre dossier.

L'accueil physique dans les bureaux ainsi qu'en permanence s'effectue sur rendez-vous.

Contactez Oc'teha :

Tél : 04.71.45.62.12 / 07.50.59.91.27

Mail : habitat15@octeha.fr / habitatcantal@octeha.fr

A Saint-Flour, les bureaux d'Oc'teha vous accueillent au sein de la nouvelle Maison de l'Habitat et du Patrimoine de Saint-Flour Communauté, sur RDV

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

 Maison de l'Habitat et du Patrimoine
17 bis Place d'Armes
15100 Saint-Flour (Ville Haute)

En territoire, des permanences habitat, sur RDV



 Maison « France Services »
de Chaudes-Aigues

3ème mercredi du mois
De 13h30 à 15h

 Maison « France Services »
de Pierrefort

1er et 3ème mercredi du mois
De 10h30 à 12h

 Maison « France Services »
de Ruynes-en-Margeride

2ème jeudi du mois
De 14h30 à 16h

 Maison « France Services »
de Neuvéglise-sur-Truyère

1er mercredi du mois
De 14h30 à 16h

Les visites techniques chez les propriétaires sont obligatoires dans le cadre du montage du dossier de demande de subvention. Toutes les mesures de protection sanitaire sont mises en place afin de vous accueillir et visiter vos logements en toute sécurité.



BANQUE des
TERRITOIRES



MAIRIE DE
**SAINT
FLOUR**

